

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative à la demande présentée par le SIAEP de Condom-Caussens
d'une déclaration de projet concernant la création d'une station d'épuration
sur la commune de Pouy Roquelaure nécessitant une mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme de la commune de Pouy Roquelaure

Par arrêté n°32-2019-11-27-004 du 27 novembre 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours consécutifs, est prescrite du jeudi 9 janvier 2020 au lundi 27 janvier 2020 inclus, sur la commune de Pouy Roquelaure.

À l'issue de l'enquête publique unique, le plan local d'urbanisme fera l'objet d'une décision de mise en compatibilité par délibération de la commune de Pouy Roquelaure. À défaut de délibération à compter de deux mois à partir de la réception du rapport du commissaire enquêteur, la préfète peut se substituer à la commune pour décider de la mise en compatibilité par arrêté. Le conseil municipal ou la préfète peut renoncer à mettre en compatibilité le PLU. Le projet est alors abandonné ou revu, et le PLU initial reste applicable.

Une fois la mise en compatibilité approuvée, le projet d'intérêt général fera l'objet d'une déclaration de projet par délibération du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Condom-Caussens.

Le commissaire enquêteur est : M. Michel HIGOA, Major de gendarmerie en retraite ; en cas d'empêchement un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête unique est consultable :

- sur internet, à l'adresse suivante : www.gers.gouv.fr (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-pouyroquelaure@gers.gouv.fr Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

- sur support papier : à la mairie de Pouy Roquelaure, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique : à la mairie de Pouy Roquelaure et à la Maison de Services au Public (MSAP) de Condom (28 rue Gambetta 32 100 Condom) : aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment la présentation du projet, le projet de mise en compatibilité du PLU, la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de mise en compatibilité du PLU.

Les observations et propositions du public sur ce projet peuvent également être adressées par écrit, par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie – Village - 32480 POUY ROQUELAURE ; à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Les courriers et courriels sont annexés au registre d'enquête unique tenu à disposition à la mairie de Pouy Roquelaure, dans les meilleurs délais. Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après le 27 janvier 2020, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Pouy Roquelaure, les :

- jeudi 9 janvier 2020 : de 10h00 à 13h00
- lundi 27 janvier 2020 : de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement, à la mairie de Pouy Roquelaure et sur le site internet des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr – rubrique Politiques Publiques/Environnement/Opérations d'aménagement (Déclaration d'Utilité Publique, cessibilité, autres) > Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du SIAEP Condom-Caussens, représenté par M. le Président, et dont le siège social se trouve au 14 Grand Rue 32100 CAUSSENS (Tél. 05.62.28.80.05.), auprès duquel toute information peut être demandée.

Pour la Préfète et par délégation,
le chef de bureau

Frédéric GUERTENER